



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 13 avril 2026 à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal**
  - 3.1. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2026
4. **Trésorerie**
  - 4.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2025
  - 4.2. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
  - 4.3. Adoption du règlement no 07-2026 abrogeant le règlement numéro 06-2023 « Règlement bonifiant le programme de revitalisation en vue de favoriser la construction »
  - 4.4. Contribution au centre nature pour l'année 2026
  - 4.5. Dépôt du rapport 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile
  - 4.6. Liste des comptes non facturés
  - 4.7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Coûts au 31 décembre 2025
5. **Période de questions •**
6. **Correspondance**
7. **Loisirs**
  - 7.1. @Embauche du préposé à l'entretien des bâtiments et des infrastructures de loisirs
  - 7.2. @Embauche du personnel du camp de jour / CIEC
8. **Urbanisme**
  - 8.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 06-2026 modifiant le règlement no 08-2017 régissant des normes pour les véhicules-restaurants
  - 8.2. Demande de dérogation mineure 2026-03 – 7 rue Voyer, lot 4 897 205
  - 8.3. Projet de règlement numéro 09-2026 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments
    - 8.3.1 Avis de motion – projet de règlement numéro 09-2026
    - 8.3.2 Adoption du projet de règlement numéro 09-2026
  - 8.4. Projet de règlement numéro 10-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de moyenne densité Rb-48 à même une partie de la zone résidentielle de moyenne densité Rb-36
    - 8.4.1 Avis de motion – projet de règlement numéro 10-2026
    - 8.4.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 10-2026
  - 8.5. Projet de règlement numéro 11-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-2012 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire et de préciser les caractéristiques associées à l'affectation résidentielle de faible densité
    - 8.5.1 Avis de motion – projet de règlement numéro 11-2026
    - 8.5.2 Adoption du projet de règlement numéro 11-2026
  - 8.6. Projet de règlement numéro 12-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin d'augmenter le nombre minimal de cases de stationnement requises pour les habitations multifamiliales et de créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-9 à l'intérieur de laquelle seront autorisés les projets résidentiels intégrés
    - 8.6.1 Avis de motion – projet de règlement numéro 12-2026
    - 8.6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 12-2026

## 9. Projets

- 9.1. Décompte no 7 – Construction d'un préau
- 9.2. Décompte no 17 – Mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
- 9.3. @ Octroi de contrat – Cabane des annonceurs

## 10. Service incendie

## 11. Hygiène du milieu

## 12. Travaux publics

## 13. Direction générale

- 13.1. Adoption du règlement numéro 08-2026 éditant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Saint-Basile
- 13.2. Autorisation de signature – Entente de gestion du programme de supplément au loyer du Québec pour une période de 5 ans
- 13.3. Embauche d'une adjointe aux services administratifs

## 14. Varia

- 14.1 Rapport de comités

## 15. Levée de la séance

### Ajournement le 27 avril 2026

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.